



V I L L E D E  
G E N È V E

LÉGISLATURE 2015-2020  
DÉLIBÉRATION PRD-169  
SÉANCE DU 5 FEVRIER 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre p), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

par 38 oui contre 30 non

*Article unique.* – Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'utiliser officiellement les titres de «promotions» ou «fête des promotions» à partir de l'année 2018.

---

---

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Sophie Courvoisier

Le Président:

Eric Bertinat